

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

COMMUNE DE COLOMBES

Avis d'ouverture d'une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance, au profit de la société Accueil Immobilier, des permis de construire relatifs aux projets « STALINGRAD » et « MICHELET »

Il sera procédé, du 20 juillet 2026 au 20 août 2026, soit pendant plus de 30 jours consécutifs, à une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance des permis de construire n° PC 092 025 25 00125 et n° PC 092 025 25 00126, au profit de la société SAS Accueil Immobilier, concernant la réalisation d'une opération mixte à dominante résidentielle située de part et d'autre de la rue Jules Michelet, à Colombes (Hauts-de-Seine) et à l'angle de l'avenue de Stalingrad.

La présente procédure est organisée en application du deuxième alinéa du II de l'article L. 123-19 du code de l'environnement. Elle a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, préalablement à la décision relative à la délivrance des permis de construire sollicités.

Au Sud de la rue Jules Michelet, sur le terrain situé 1 rue Jules Michelet et après démolition de plusieurs constructions existantes, le projet dit « Stalingrad » consiste en la réalisation d'un ensemble de 22 639 m² de surface de plancher (SDP) comprenant un parc de stationnement en sous-sol de 208 places, surmonté d'un socle à rez-de-chaussée à usage commercial (centre commercial composé d'un mail, desservant 4 boutiques et un hypermarché, classés en ERP de 2ème catégorie de type M, ainsi qu'un local ERP de 5ème catégorie de type N), et de quatre bâtiments de logements sur dalle : un bâtiment A (R+6) de 43 logements destinés à l'accession libre ; un bâtiment B (R+6) de 54 logements locatifs sociaux ; un bâtiment C (R+6) de 180 chambres en résidence intergénérationnelle (dont 30 en pension de famille et 150 pour jeunes actifs) ; et un bâtiment D (R+6) de 82 logements locatifs sociaux.

Au Nord de la rue Jules Michelet, sur le terrain situé 23b-31 rue Jules Michelet et après démolition de l'ancien magasin Leclerc une fois transféré dans le nouveau centre commercial du projet Stalingrad, le projet dit « Michelet » consiste en la réalisation d'un ensemble résidentiel de 12 371 m² de SDP relevant de la sous-destination « logement », soit 215 logements répartis entre un bâtiment A (R+7+Double attique) de 59 logements en accession libre et un bâtiment composite (R+9) regroupant une cage B de 42 logements en accession libre, une cage C de 48 logements en accession libre et une cage D de 66 logements sociaux, sur un niveau de sous-sol abritant 97 places de stationnement.

Ces deux projets sont soumis à évaluation environnementale.

Le dossier soumis à cette procédure comporte notamment les dossiers de demande de permis de construire présentés par la société SAS Accueil Immobilier, l'étude d'impact ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis. Pendant toute la durée de la participation, il sera mis à la disposition du public :

– sur le site internet dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/operation-stalingrad-michelet>



Le public peut également consulter le dossier en version papier au pôle urbain de la mairie de Colombes (42 rue de la Reine Henriette, service Urbanisme). Le public peut adresser ses observations ou questions par voie électronique à l'adresse suivante : iurbanisme@mairie-colombes.fr

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible via le site internet dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/operation-stalingrad-michelet>

ou les adresser par courrier à : Monsieur le Maire de Colombes – Place de la République – 92700 Colombes, ou par courriel à l'adresse suivante : iurbanisme@mairie-colombes.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité.

La synthèse des observations et propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, sera consultable au plus tard à la date de publication de la décision et pendant trois mois sur le site internet de la commune de Colombes.

Pendant toute la durée de la participation, des demandes de renseignements, des observations ou questions relatives au projet pourront être adressées au service compétent de la commune de Colombes – Service de l'urbanisme, 42 rue de la Reine Henriette, par téléphone au 01 70 72 18 96, ou par courriel iurbanisme@mairie-colombes.fr

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maire de Colombes prendra sa décision en accordant les permis de construire, le cas échéant assortis de prescriptions, ou en les refusant.

Le Maire de Colombes,